

CAISSE EXPRESS

Information de la CFDT Caisse d'Épargne IDF - 17 novembre 2010



+ DE 85 % DES SALARIES DU 1^{er} COLLEGE REJETTENT LA REVOCATION DEMANDEE PAR SUD !

Le résultat de la procédure lancée par le syndicat SUD pour révoquer une élue du comité d'entreprise est net et sans bavure. Avec moins de 15 % de votants (ce qui est extrêmement peu !), considérant que parmi eux, si certains ont voté « pour » la révocation, d'autres ont voté « contre », c'est donc à plus de 85 % que les salariés du 1^{er} collège se sont opposés à la révocation de Marie-Odile DELENCLOS-FAURE.

**UNE PRATIQUE SECTAIRE
LARGEMENT REJETEE PAR LE PERSONNEL**

L'objectif non avoué de SUD d'éliminer notre camarade par tous les moyens y compris celui de la révocation afin de garder une majorité en comité d'entreprise n'est pas atteint.

Marie-Odile DELENCLOS-FAURE pourra donc continuer à défendre les intérêts du Personnel et c'est une bonne chose !

La méthode utilisée par sud de désigner ainsi à la vindicte populaire une Représentante du Personnel afin de l'abattre et de la salir comporte quelques relents nauséabonds ! Les collègues du 1^{er} collège l'ont compris et ont envoyé sud et ses pratiques sectaires dans le camp des défaits !

Nous regrettons que cet épisode malheureux ait pu avoir lieu dans notre entreprise.

**POUR LA CFDT, LA PRIORITE
C'EST DE DEFENDRE LES SALARIES,
CE N'EST PAS D'ELIMINER**

Pour la CFDT, la période difficile que nous traversons (PSE) devrait être consacrée à défendre tous les cas de collègues en difficulté. C'est à quoi nous nous consacrons sans relâche depuis l'été dernier.

Plus de 80% des dossiers de collègues qui ont sollicité la CFDT sont résolus aujourd'hui. Nous nous efforçons de trouver des solutions pour les derniers cas non aboutis à ce jour.

La CFDT a opté pour l'efficacité. Alors que certaines organisations syndicales ont choisi la voie de la procédure juridique, la CFDT s'est attachée à un travail incessant auprès de la direction pour que chaque dossier puisse aboutir.



CAISSE EXPRESS

Information de la CFDT Caisse d'Épargne IDF - 17 novembre 2010



Dans le même temps, la CFDT a permis à bon nombre de salariés des Fonctions Support de percevoir la prime de 750 € attachée à la mobilité fonctionnelle issue de la fusion (acquis de la CFDT lors des négociations de fusion).

La CFDT a également permis aux salariés qui l'avaient saisie dans le cadre des primes familiales d'obtenir le versement de leur dû : 100% des dossiers gagnés sur l'ex CEIFO, 100% des dossiers gagnés sur l'ex CEIFN et dossiers gagnés pour les non cadres ex CEIDFP et perdus en 1^{ère} instance pour les cadres ex CEIDFP mais régularisés avant l'audience devant la cour d'appel !

La CFDT est également force de propositions. Dans le cadre des réunions de négociations, la CFDT est bien souvent la seule organisation syndicale à présenter des propositions, voire même des projets d'accord complets (c'est par exemple le cas sur le temps partiel en négociation à l'heure actuelle).

Notre syndicalisme se veut efficace, au service du plus grand nombre et construit sur la négociation. C'est un syndicalisme d'adhérents actifs et participatifs. Les décisions se prennent collectivement, les projets d'accord sont soumis à l'approbation des adhérents. La Démocratie est donc au centre de notre fonctionnement.

*Ce n'est certes pas
la voie la plus facile,
mais c'est ainsi que la CFDT
mène des combats
justes et utiles !*

Page 2/2

Le résultat du vote démocratique sur la demande de révocation a clairement dit non à ceux qui voulaient « la tête » de notre camarade. La CFDT s'en réjouit et continuera de lutter contre le sectarisme et d'apporter son soutien à toutes celles et ceux qui pensent, comme la CFDT, que s'opposer sans rien proposer n'a pas de sens.



01.40.41.32.17
01.40.41.31.92

CFDT de la Caisse d'Épargne Ile De France
25 rue du Louvre
75001 PARIS



www.cfdt-ceidf.com
cfdtceidf@orange.fr